

# PLACEMENTS JUDICIEUX

**PRENEZ VOTRE  
AVENIR EN MAIN**

**QUELLES SERONT VOS SOURCES  
DE REVENU À LA RETRAITE?**

**PLANIFIEZ ET ÉTABLISSEZ  
DES OBJECTIFS**

**PLONGEZ DANS LES FONDS  
STRATÉGIES GAGNANTES**

PARCOURSjudicieux

Prenez quelques instants.

# RÊVEZ. IMAGINEZ VOTRE RETRAITE.

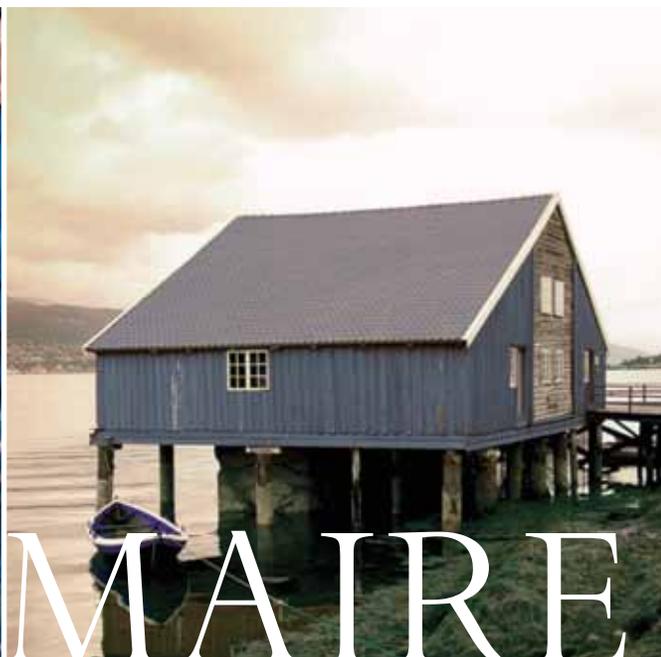
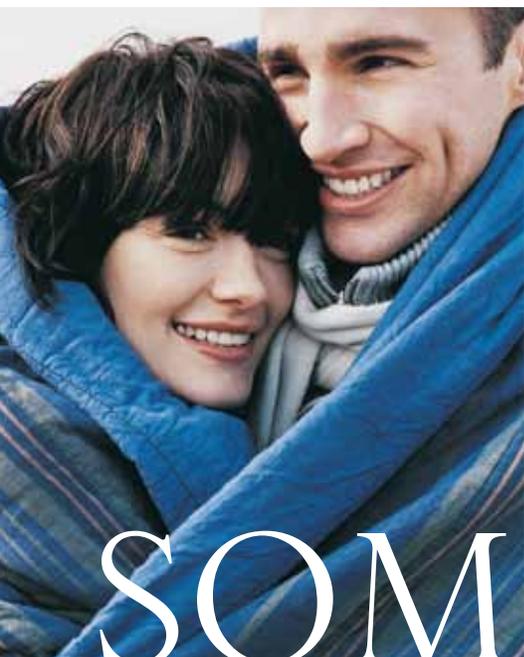
Où êtes-vous?  
Que faites-vous?

Quel que soit votre rêve pour la vie après le travail, vous devez établir un programme pour le concrétiser. Croyez-le ou non, vous êtes actuellement en train de faire un geste vers ce rêve. La simple lecture de *Placements judicieux* vous permet de vous rapprocher de la retraite dont vous rêvez. Ce magazine est un outil qui fait partie de votre trousse de formation *PARCOURS judicieux* conçu pour vous aider à planifier votre retraite et à gérer votre épargne à long terme. Les stratégies de planification et les régimes de retraite d'entreprise varient : il serait donc approprié pour vous de lire les articles qui s'adressent à votre situation.

Atteindre ses rêves de retraite demande bien plus que d'épargner. Vous devez également gérer ce que vous mettez de côté. Le succès que vous aurez à économiser et à gérer votre épargne aura un impact positif sur vos objectifs à long terme. Que vous commenciez à planifier votre retraite, que vous vous considériez comme un investisseur informé ou que vous arriviez à l'âge de la retraite, ce magazine a été créé pour vous aider. Qu'il s'agisse de précieux conseils en matière d'épargne ou de stratégies de maximisation de vos possibilités d'investissement au moyen de votre régime collectif, ce magazine vous donne tout ce dont vous avez besoin.

Lisez attentivement le magazine *Placements judicieux* et gardez-le à portée de la main afin de le consulter de temps en temps. Nous croyons que vous serez d'avis que c'est là une bonne façon de passer votre temps. Ou plutôt que c'est un bon « investissement » de votre temps.





# SOMMAIRE

Prenez votre avenir en main	4	Stratégies gagnantes	14
Il vous incombe de préparer votre retraite. Voici comment tirer le meilleur parti de votre régime de retraite collectif.		Voici des stratégies de placement éprouvées pour réaliser vos objectifs de retraite.	
Quelles seront vos sources de revenu à la retraite?	6	UNE QUESTION DE STYLE – STYLE DE PLACEMENT	
Comparez votre revenu de retraite à un tricycle : une roue représente le régime de votre compagnie, une autre, les prestations de l'État et la dernière, votre épargne personnelle.		QUE DIRIEZ-VOUS D'UNE GARANTIE? Les placements garantis offrent la stabilité	
<b>PARTAGEZ VOTRE REVENU</b> Réduisez vos impôts dès maintenant et à la retraite		Redéfinir le risque	16
<b>L'IMPÔT ET VOUS</b> Traitement de l'épargne non enregistrée prévu par le gouvernement		Comment gérer le risque. La plupart d'entre nous savent que le risque fait partie de la vie, surtout lorsqu'on investit. Il est toutefois possible de gérer ce risque. Voici quelques mesures que vous pouvez prendre pour minimiser votre exposition au risque et pour faire travailler celui-ci en votre faveur.	
Planifiez et établissez des objectifs	9	S'enrichir sans peine	17
Concentrez vos efforts sur ce que vous désirez vraiment. Les objectifs financiers sont très différents d'une personne à l'autre. Dressez votre propre liste d'objectifs et mettez-la à jour régulièrement.		Épargner sans se serrer la ceinture! Voici six conseils qui vous aideront à épargner sans devoir vous serrer la ceinture.	
Commençons par le commencement	10	Conseils éclairés	18
Comment investir pour mieux atteindre vos objectifs de retraite avec la certitude d'avoir fait les bons choix.		<ul style="list-style-type: none"><li>• Préparez-vous</li><li>• Évitez d'investir en fonction des fluctuations du marché</li><li>• Prenez l'habitude de procéder à des révisions périodiques</li><li>• De combien d'argent aurez-vous besoin?</li><li>• Le facteur inflation</li></ul>	
Plongez dans les fonds	12	Glossaire	20
Les fonds de placement vous offrent de nombreux avantages. En vous renseignant sur les avantages et désavantages des fonds de placement, vous pourrez déterminer le rôle qu'ils joueront dans votre portefeuille d'épargne.			
<b>RUDIMENTS DES CATÉGORIES D'ACTIF</b>			



# prenez VOTRE AV en main

## Il vous incombe de préparer votre retraite

« Prenez bien soin de vous. » En ce qui concerne la santé, la planification de la carrière, les voyages, les études ainsi que de nombreux autres aspects de la vie, il est primordial de vous accorder la priorité et de mettre certaines choses de côté. Vous devez établir vos objectifs et vous efforcer de les atteindre. En prenant des décisions responsables aujourd'hui, vous mettez tout en œuvre pour vous assurer un bel avenir, à vous-même et à ceux qui comptent sur vous. Personne ne peut le faire à votre place. Il ne tient qu'à vous d'agir.

Pour prendre bien soin de soi, il importe également de planifier sa retraite. En adhérant dès maintenant à votre régime de retraite collectif et en versant les cotisations les plus élevées possibles, vous partez du bon pied. Vous avez le contrôle sur le montant de vos cotisations et le moment où vous les versez. Imaginez que vous planifiez des vacances... qui dureront pour le restant de vos jours. Pour ce faire, vous devez prendre des décisions éclairées et choisir la meilleure destination que vous pouvez vous offrir.

Il se peut que votre revenu augmente après avoir participé au régime collectif pendant un bon petit bout de temps. Profitez de cette occasion pour augmenter le montant de vos cotisations. Par exemple, si vous obtenez une augmentation de salaire de trois pour cent, augmentez votre cotisation actuelle de un pour cent minimum si votre régime le permet. Vous remarquerez à peine la différence sur votre salaire net. Cette légère augmentation aura toutefois une incidence considérable sur le montant final dont vous disposerez à la retraite.

## Des choix judicieux

À titre de participant au régime de retraite collectif, vous êtes responsable de la préparation et de l'organisation de vos propres vacances à long terme. Vous devez prendre des décisions de placement responsables et proactives et utiliser les renseignements disponibles et les outils de formation qui vous aideront à effectuer des choix raisonnables.

Votre employeur ou le répondant du régime vous fournit un excellent point de départ en établissant et en mettant à votre disposition un régime de retraite collectif. Tout comme vous prendriez des renseignements sur des lieux de villégiature ou des croisières avant de partir en vacances, prenez le temps de comprendre ce que vous offre votre régime collectif et la façon d'en tirer pleinement avantage.

Demandez-vous si ce régime vous procurera le revenu de retraite dont vous aurez besoin. Vous pourriez devoir envisager d'autres sources de revenu, changer la date de votre retraite ou réévaluer le style de vie que vous pourrez vous permettre lorsque vous parviendrez à destination.

## Comment passer à l'action?

La plupart d'entre nous savons qu'il faut du temps et de la patience pour planifier de courtes vacances, mais que le jeu en vaut la chandelle. La planification de la retraite peut être aussi facile que la planification des vacances et vous bénéficierez des résultats pendant des années, et non seulement pendant quelques semaines. Voici quelques conseils pour vous aider à tirer le meilleur parti de votre régime de retraite :

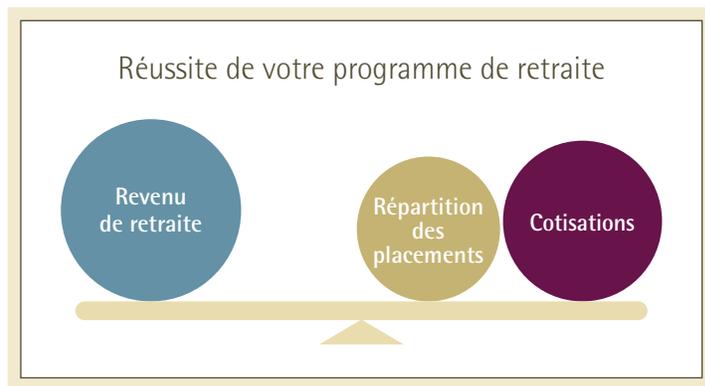
- Au moins une fois par année, répondez de nouveau au *Questionnaire sur le profil d'investisseur* et modifiez vos choix de fonds en conséquence
- Pensez à consulter un planificateur financier qualifié au sujet de la gamme complète des options de revenu de retraite (régime d'épargne, épargne personnelle, programmes gouvernementaux)

Selon les caractéristiques de votre régime et votre situation personnelle, vous aurez de nombreuses décisions à prendre à l'égard de la capitalisation de votre revenu de retraite afin d'être en mesure de vous permettre le style de vie que vous aurez choisi. Et surtout, n'oubliez pas de laisser croître vos cotisations.

Des vacances réussies sont généralement le fruit d'un équilibre entre le budget du voyageur et les caractéristiques que présentent la destination choisie. Une planification de la retraite réussie est elle aussi une question d'équilibre. Vos besoins et attentes quant à votre revenu de retraite doivent être fonction de la période de temps dont vous disposez pour épargner, du total de vos cotisations et du taux de rendement de vos placements.

# ENIR

- Versez le montant maximum que vous pouvez vous permettre dès maintenant et prévoyez augmenter vos cotisations régulièrement si votre régime le permet
- Tirez toujours avantage de la cotisation patronale de contrepartie qui vous est offerte, le cas échéant
- Lisez et posez des questions afin de bien comprendre les caractéristiques et les avantages de votre régime
- Participez aux séances de formation et lisez tous les documents qui vous sont distribués
- Renseignez-vous sur les outils de formation et de soutien qui sont mis à votre disposition et faites-en une bonne utilisation
- Mettez en application les stratégies d'investissement éprouvées qui sont décrites dans les documents, entre autres les achats périodiques par sommes fixes et la diversification du portefeuille
- Surveillez les résultats de votre régime à l'aide de votre relevé et du site Web



PRENEZ LE TEMPS D'IMAGINER VOTRE AVENIR. COMMENCEZ À  
COTISER ET À PLANIFIER VOTRE RETRAITE DORÉE À L'AIDE DES OUTILS  
ET DES RESSOURCES OFFERTES PAR VOTRE RÉGIME.



# QUELLES SERONT VOS SOURCES DE REVENU À LA RETRAITE?

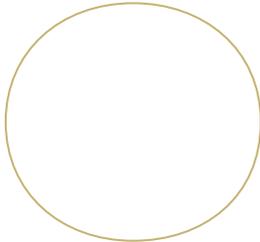
## Faites vos comptes

De l'avis de certains, la retraite est une période de liberté ultime, en somme l'occasion de se découvrir une deuxième jeunesse. Nous n'hésitons donc pas à comparer les sources de revenu qui alimenteront votre rêve de retraite aux trois roues d'un tricycle :

- La première roue correspond au régime d'entreprise.
- La deuxième roue correspond aux prestations de l'État.
- La troisième roue correspond à votre épargne et vos placements personnels.

Les trois roues contribueront à votre stabilité financière tout au long de votre retraite.

### Régime d'entreprise



Idéalement, le régime de votre employeur contribuera pour une bonne part à votre revenu de retraite. Il est toutefois peu probable qu'il suffira à combler tous vos besoins. Même les régimes d'entreprise les plus généreux ne procurent qu'une rente viagère égale à 70 pour cent de votre revenu des dernières années avant la retraite – à condition que vous y ayez participé pendant 35 ans.

Dans les faits, de nombreux régimes de retraite d'entreprise visent à remplacer entre 40 et 50 pour cent de votre revenu d'avant la retraite. D'autres encore ne se fixent aucune cible précise au chapitre du remplacement du revenu et visent simplement à vous aider à épargner.

Si vous ne participez pas à un régime d'entreprise, ne vous en faites pas : il suffira de remplacer votre tricycle par une bicyclette. Vous aurez peut-être besoin de roues plus grandes et vous y perdrez un peu en stabilité. Mais avec un peu de planification et un bon sens de l'équilibre, vous vous rendrez quand même à destination.

En fait, la plupart d'entre nous ne pourront compter uniquement sur la rente de notre employeur. Heureusement, votre épargne personnelle et les prestations de l'État pourront combler l'écart.

### Prestations de l'État

La question principale que les gens se posent sur les régimes de l'État semble se rapporter à leur fiabilité. Comme il s'agit de régimes par capitalisation, on peut sans doute présumer qu'ils existeront encore lorsque vous prendrez votre retraite. Ce qui est moins sûr, par contre, c'est le montant des prestations qui vous seront versées.



## Réduisez vos impôts dès maintenant et à la retraite

### Partagez votre revenu

Imaginez payer moins d'impôts dès maintenant et à la retraite. Cela vous intéresse? Si c'est le cas, l'idée d'un REER de conjoint pourrait vous séduire. Un REER de conjoint constitue un excellent instrument de planification de l'impôt pour les couples dont les revenus ou l'épargne-retraite actuelle sont caractérisés par des différences significatives.

Disons que votre revenu est supérieur à celui de votre conjoint ou que vous désirez augmenter son épargne-retraite. Vous ouvrez un REER à son intention. Vous versez des cotisations à ce régime et vous bénéficiez de la déduction fiscale. Ces cotisations sont déduites de

.....  
votre limite d'épargne au titre de votre REER, et votre conjoint peut toujours verser des cotisations à son REER jusqu'à concurrence de sa limite annuelle.

.....  
Les actifs du régime sont attribués à votre conjoint qui les retire à la retraite afin de s'en servir comme revenu. Cette façon de faire permet de fournir deux revenus répartis de manière plus égale à la retraite. Étant donné que deux revenus modestes sont normalement imposés à des niveaux plus bas qu'un revenu beaucoup plus important, vous réalisez des économies sur les impôts payés au cours de la retraite.

Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez pas vous fier uniquement aux prestations de l'État pour financer votre retraite. Ces régimes sont conçus pour combler vos besoins fondamentaux – alimentation, logement et vêtements – sans plus. En fait, les statistiques nous apprennent que les prestations de l'État ne représentent qu'environ 32 pour cent du revenu de la plupart des retraités.\*

#### QUELLE RENTE TOUCHEREZ-VOUS ALORS?

Le Régime de rentes du Québec (RRQ) et le Régime de pensions du Canada (RPC) visent à remplacer approximativement 25 pour cent de votre revenu, sous réserve d'un plafond. Votre rente de l'État sera fonction du nombre d'années de participation au régime au cours de votre vie active et du montant que vous aurez gagné pendant ces années.

Les prestations du RRQ/RPC sont payables à partir de 65 ans, mais vous pouvez commencer à les toucher à 60 ans, moyennant une réduction. Elles seront réduites pour chaque mois restant à courir avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance.

À compter de 2011, si vous prenez votre retraite plus tard, le montant de vos prestations augmentera de 0,7 pour cent jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 70 ans.\*\*

Si vous avez droit à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), son montant sera fonction de votre revenu de retraite et de votre durée de résidence au Canada. Chaque année complète de résidence au Canada, passé l'âge de 18 ans, vous donne droit à 1/40<sup>e</sup> de la pension intégrale de la SV. Les retraités dont le revenu personnel net dépasse un certain seuil doivent rembourser une partie ou la totalité de leur pension de la SV. Les sommes à rembourser sont normalement déduites des chèques mensuels avant que ceux-ci soient émis.

Pour vous faire une idée des prestations auxquelles vous pouvez vous attendre au titre de la SV et du RPC, téléphonez à Service Canada au 1 800 277-9915 ou consultez son site Web au [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca). Dans le cas des prestations du Régime de rentes du Québec, communiquez avec la Régie des rentes du Québec au 1 800 463-5185 ou consultez son site Web au [www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca).

\* Statistique Canada, N° au catalogue : 74-507-XPB

\*\* Service Canada

## Épargne personnelle

Au Canada, il existe deux catégories de régimes d'épargne-retraite : les régimes enregistrés et non enregistrés. Bien que les régimes enregistrés aient un objectif de revenu de retraite bien défini, la plupart des Canadiens ont besoin des deux formes d'épargne personnelle pour s'assurer un revenu de retraite satisfaisant.

### RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE

Un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est un régime d'épargne avec imposition reportée, enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Il existe également des REER collectifs parrainés par un employeur.

Vous pouvez cotiser à un régime enregistré jusqu'à 18 % de votre revenu gagné, sous réserve d'un plafond de cotisation (consultez le site Web de l'ARC au [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca) pour connaître les limites précises) et moins tout facteur d'équivalence (FE) vous concernant. Vos cotisations sont déductibles de votre revenu imposable. De plus, tous les revenus produits à l'intérieur d'un REER peuvent fructifier à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que l'argent soit retiré du régime.

Bien qu'il existe certaines restrictions quant aux types de placements admis à l'intérieur d'un REER, il n'y a aucune limite quant au nombre de régimes qu'une personne peut détenir.

### > VOTRE FACTEUR D'ÉQUIVALENCE

Si vous participez à un régime de pension agréé ou à un régime de participation différée aux bénéfices, un facteur d'équivalence (FE) vous sera attribué chaque année. Le FE représente la valeur présumée des droits à retraite accumulés pendant l'année. Il faut se rappeler que vos droits de cotisation à un REER pour une année donnée sont réduits du montant de votre FE de l'année précédente.

### ÉPARGNE NON ENREGISTRÉE

Nous incluons dans cette catégorie toute autre forme d'économies ou de placements accumulés. Pour la plupart des gens, la maison constitue l'actif non enregistré le plus important. Mais cette catégorie peut aussi inclure les comptes bancaires, les fonds de placement, les actions, les obligations, les biens immobiliers, les objets de collection (comme les œuvres d'art) et même certaines polices d'assurance-vie. Lisez l'article *L'impôt et vous* pour voir un exemple du traitement fiscal de l'épargne non enregistrée.

Ne comptez pas sur une seule source pour planifier vos revenus de retraite. Comptez plutôt sur trois sources – ou, à tout le moins, deux – pour vous assurer des revenus de retraite stables et suffisants pour financer vos attentes à l'égard de la retraite. Autrement dit, votre épargne personnelle doit faire partie intégrante de votre programme de retraite.

## L'impôt et vous

### Traitement de l'épargne non enregistrée prévu par le gouvernement

De nombreux régimes collectifs offrent aux participants la possibilité d'accroître leur épargne en leur proposant des régimes non enregistrés. Si vous avez atteint votre plafond de cotisation au titre de votre épargne enregistrée ou si vous faites des économies à court terme, ce genre de régime s'avère une excellente occasion de placement.

Un régime non enregistré peut offrir des options de placement semblables à celles proposées à l'égard de l'épargne enregistrée. Si vous versez des sommes aux termes de l'option non enregistrée de votre régime, vous bénéficierez d'un grand nombre des avantages dont vous jouissez grâce à votre REER, comme le pouvoir d'achat combiné d'un groupe et les taux d'intérêt garantis concurrentiels. En fait, la différence se résume au fait que votre épargne non enregistrée est imposable.

Tous les placements ne sont pas imposés de la même manière. Tenez compte des points suivants lorsque vous envisagez d'investir dans des options non enregistrées :

- Vos objectifs
- Votre tolérance au risque
- Les répercussions fiscales

Ainsi, ce qui vous convient dans le cadre de votre REER pourrait être contre-indiqué pour votre épargne non enregistrée.

À des fins fiscales, le revenu de placement se divise en trois catégories : intérêts, dividendes et gains en capital. Parmi les trois, le revenu en intérêts est celui qui est le plus imposé. Pour égaler ou surpasser les rendements après impôts produits par les gains en capital ou les dividendes, vos placements productifs d'intérêts doivent réaliser des niveaux de rendement avant impôts bien plus élevés.

# PLANIFIEZ *et* ÉTABLISSEZ DES OBJECTIFS



## Concentrez vos efforts sur ce que vous désirez vraiment

La majorité des gens ne partirait jamais en vacances sans avoir tout d'abord décidé où ils veulent aller. Avant même de préparer leur valise, certains voyageurs consacrent de nombreuses heures à faire des recherches, à étudier les différentes options qui s'offrent à eux et à élaborer un budget.

Gérer vos finances votre vie durant, c'est comme entreprendre un long voyage. Il vous faut déterminer une destination pour planifier votre avenir financier. Si vous ne connaissez pas votre destination, vous ne saurez jamais si vous y êtes arrivé!

Malheureusement, lorsqu'il s'agit de gérer son argent, un bon nombre des objectifs que nous fixons sont l'équivalent financier de vacances de rêve. Vous voulez peut-être prendre une retraite anticipée dans une maison confortable, tout en conduisant l'automobile de l'année et en disposant des fonds nécessaires pour vos longues escapades hivernales, mais à quel point est-ce réaliste?

Il ne s'agit toutefois pas de renoncer à vos rêves. Commencez plutôt à planifier ce qu'il vous faudra pour réaliser vos objectifs financiers, puisqu'il est rare que nous puissions tout avoir immédiatement.

## L'importance des objectifs

Avant de planifier votre avenir financier, vous devrez dresser une liste d'objectifs. On commet souvent l'erreur de prendre des décisions financières trop rapidement, même s'il s'agit de bonnes décisions, sans décider ce qui est important pour soi personnellement.

L'accomplissement de vos objectifs ne dépend pas véritablement des sommes que vous possédez maintenant ni de vos connaissances en planification financière. En fait, cela consiste davantage à identifier d'abord vos objectifs, puis à tenter de les atteindre d'une manière réaliste.

En raison des pressions que nous subissons souvent quotidiennement, il est difficile d'établir des objectifs financiers. Il est plus simple d'imaginer une retraite dorée que vous prendrez dans une autre vie que de s'affairer à calculer combien de temps vous devrez épargner et combien il vous faudra. Toutefois, avant de vous lancer dans ces calculs, commencez à dresser la liste de vos objectifs.

### DRESSEZ LA LISTE DE VOS OBJECTIFS

Les objectifs financiers sont très différents d'une personne à l'autre. Votre liste peut être longue ou courte. L'important, c'est d'en faire une et de la mettre à jour. Si vous n'avez pas fait votre liste, faites-la dès maintenant.

En dressant votre liste, vous devez aussi demeurer centré sur vos besoins véritables et non sur les besoins qui vous sont dictés par la publicité. Voici certains objectifs de base que vous pourriez établir :

- Rembourser votre dette
- Posséder une maison
- Accumuler des fonds pour une retraite confortable
- Payer les études de vos enfants
- Posséder une maison de campagne ou un chalet
- Faire des dons à des œuvres de bienfaisance
- Léguer une somme à la famille, à des œuvres de bienfaisance

Après avoir établi quelques objectifs clés, le temps est venu d'entreprendre votre planification. L'établissement d'un budget est un bon point de départ. En sachant où va votre argent, vous pouvez « vous payer en premier » afin de toujours disposer de cotisations à investir dans votre régime de retraite.

Si vous pensez savoir où va votre argent sans tenir de registre détaillé, relevez le défi suivant : notez chaque sou que vous dépensez pendant un mois. Vous serez surpris, voire secoué, de constater à quel point les petites dépenses s'accumulent.

En établissant votre budget et en faisant le suivi de vos dépenses, vous saurez où va votre argent et vous pourrez vous concentrer sur la réalisation de vos objectifs financiers, ce qui vous évitera de mauvaises surprises.



# COMMENÇONS *par le* COMMENCEMENT

Comment investir pour  
mieux atteindre vos  
objectifs de retraite avec  
la certitude d'avoir fait  
les bons choix

Il y a des milliers de placements offerts sur le marché – et votre régime vous propose donc toute une gamme d'options parmi lesquelles vous pouvez faire votre choix. Comment reconnaître les placements qui vous conviennent? En un mot, tout dépend.

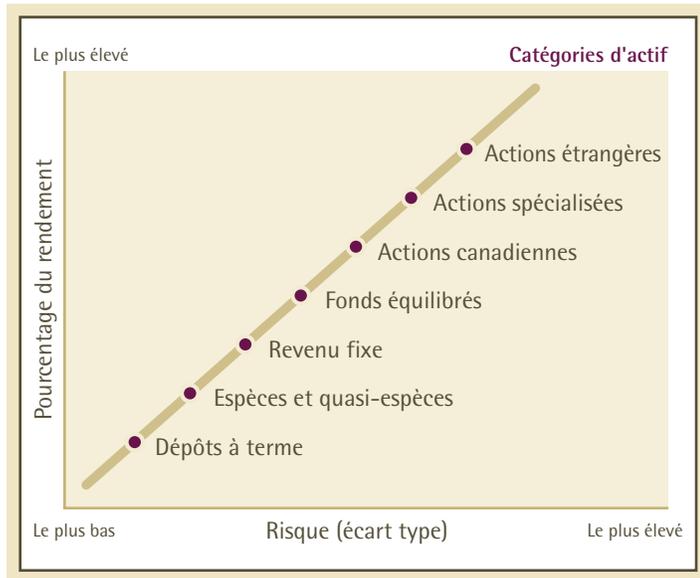
Vous devez tenir compte des éléments suivants :

- **Votre seuil de tolérance au risque** – la possibilité d'une baisse de valeur de votre placement vous empêcherait-elle de dormir?
- **Vos objectifs de placement** – souhaitez-vous préserver votre capital-retraite, produire des revenus ou faire croître votre actif?
- **Votre horizon de placement** – dans combien d'années comptez-vous prendre votre retraite?

Ces trois éléments sont à la base de votre stratégie de placement. Avant d'aller plus loin, il importe donc de bien comprendre ces concepts.

## L'équilibre risque-rendement

Qu'est-ce que le risque? En général, le risque se rapporte au potentiel de perte. Les divers types de placement et les différentes catégories d'actif offrent des niveaux de rendement financier différents tout en comportant des niveaux de risque variés. En règle générale, plus le risque est élevé et plus le potentiel de rendement à long terme est grand. Reportez-vous au graphique qui suit pour observer le lien qui existe entre le risque et les types de placements offerts par votre régime.



Quel est le profil risque-rendement qui vous convient le mieux? Tout dépend de votre tolérance au risque. Si vous êtes du genre à vous inquiéter de vos placements au moment d'aller au lit, vous dormirez peut-être mieux en sachant que votre portefeuille se compose de placements assez prudents.

### > LE RISQUE DÉFINI

Dans le domaine des placements, le risque correspond simplement à la volatilité d'un placement, c'est-à-dire à la probabilité que sa valeur fluctue à court terme. Les fonds de placement, par exemple, présentent généralement un plus grand risque (une plus grande volatilité) que les comptes à intérêt garanti. Par le passé, les placements plus risqués ont dégagé de meilleurs rendements à long terme.

Le choix d'un profil risque-rendement ne doit toutefois pas se baser uniquement sur votre seuil de tolérance au risque. Vous devez également tenir compte de vos objectifs de placement et de votre horizon temporel.

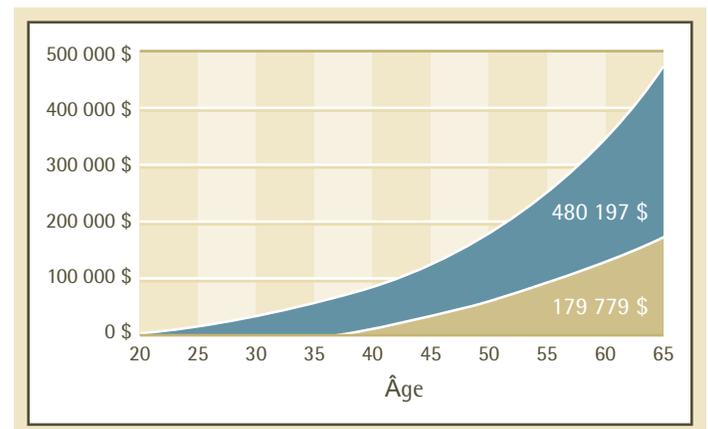
## Commencer tôt. Finir en force.

Il peut être difficile d'imaginer sa retraite lorsqu'on est dans la vingtaine ou dans la trentaine – la retraite semble alors si lointaine. C'est exactement pour cette raison que c'est le moment idéal pour commencer à épargner. Faire travailler le temps en sa faveur constitue l'une des principales règles de succès en planification de la retraite.

Sur le plan mathématique, il y a deux avantages majeurs à commencer à épargner tôt en vue de la retraite. Si vous constituez votre fonds de retraite sur une période de 30 ans, par exemple, plutôt que sur 15 ans, vous n'aurez pas à économiser autant pour obtenir des résultats identiques ou même supérieurs à ceux d'une personne qui commence plus tard. Ceux qui commencent tôt profitent également de la « magie » de l'intérêt composé. En effet, chaque année où votre capital et l'intérêt qu'il produit fructifient, vous gagnerez davantage d'intérêt. Ainsi, par exemple, votre argent peut doubler en 12 ans, même si le taux d'intérêt annuel n'est que de six pour cent. En établissant un régime de retraite pendant que vous êtes encore jeune, une plus grande partie de vos économies de retraite proviendra du fruit de votre placement plutôt que de vos cotisations.

## Comment s'y prendre pour choisir?

Vous n'êtes pas certain de votre tolérance au risque? Vous ne savez pas quelle devrait être la composition de votre actif? Le *Questionnaire sur le profil d'investisseur* peut aider. Après avoir rempli ce bref questionnaire, vous pourrez déterminer vos objectifs de placement et votre tolérance au risque. Une fois que vous aurez établi votre profil d'investisseur, vous pourrez choisir un modèle de répartition de l'actif. De même, vous pourriez aussi rencontrer un spécialiste qui vous aidera à définir une stratégie de placement qui vous convient.



Le graphique ci-dessus démontre que le fait d'économiser 2 000 \$ par année à partir de l'âge de 20 ans au lieu de 35 ans influe considérablement sur le montant accumulé à la retraite.

Les avantages qu'offrent les fonds de placement sont nombreux : commodité, gestion professionnelle et rendements potentiels élevés, pour ne nommer que ceux-là.

# PLONGEZ *dans les* FONDS



Voici une liste plus complète des avantages et de certains inconvénients assortis aux placements habituellement offerts par les régimes collectifs pour vous aider à comprendre vos options.

**COMMODITÉ** – Un fonds de placement est constitué de nombreux avoirs, notamment des titres de participation et des obligations. Ceux-ci varient selon le type de fonds et l'objectif de placement d'un fonds. Il est beaucoup plus facile de passer en revue les renseignements et l'historique d'un fonds de placement que des titres qui composent ce fonds.

**GESTION PROFESSIONNELLE** – Il faut du temps et du savoir-faire pour analyser correctement des placements un à un et les regrouper dans un fonds viable. Même avec les meilleures intentions du monde, peu de gens disposent du temps et des connaissances nécessaires pour bien s'acquitter de cette tâche. Les fonds de placement sont composés et surveillés par des gestionnaires de placements chevronnés. Vous n'avez donc pas à vous soucier des décisions de placement au quotidien.

**DIVERSIFICATION** – Un fonds de placement vous permet d'investir dans une grande variété de titres, même avec une petite somme. Si vous faites cavalier seul et que vous avez 1 000 \$ à placer, vous réussirez peut-être à acheter quelques actions d'une ou de deux sociétés, ou encore une obligation. Mais avec la même somme, vous pourriez acheter des parts de plusieurs fonds de placement regroupant des titres représentant des sociétés, des secteurs d'activité et même des pays différents. Bref, les fonds de placement vous offrent un degré de diversification difficile à atteindre autrement, à moins de disposer de très grosses sommes.

**DÉBUTS MODESTES** – Nul besoin de disposer d'une somme importante pour commencer à investir. Selon votre régime et votre niveau de placement actuel, vous pourriez être en mesure de placer le montant que vous voulez chaque mois, quel qu'il soit. *Le secret : il suffit simplement de commencer à verser des cotisations dans un régime.*

**SOUPLESSE DES MODES DE COTISATION** – En plus de choisir le montant de votre cotisation, vous pouvez décider de verser en toute simplicité des cotisations au moyen de retenues salariales. Les mises de fonds uniques sont également permises. À vous de choisir le mode de cotisation.

**SOLUTIONS POUR TOUS LES PROFILS** – Votre régime propose une variété de fonds de placement. Le risque lié à certains pourrait être plus faible (comme pour les fonds du marché monétaire) que pour d'autres (comme les fonds de croissance). Vous avez donc la souplesse de choisir les placements qui sont parfaitement adaptés à votre profil d'investisseur.

**FAIBLE COÛT** – Peu de choses sont gratuites dans la vie. Ces fonds sont assortis de frais de gestion de placement, cependant vous bénéficiez des services d'un gestionnaire de placements professionnel. Ces frais sont également calculés en tenant compte du pouvoir combiné de tout votre régime, de sorte qu'ils sont probablement inférieurs au coût de fonds de détail qui vous sont offerts personnellement. N'hésitez pas à comparer!

Comme vous le voyez, les fonds de placement offrent une multitude d'avantages. Mais vous devez également être conscient de certaines questions dont il faut tenir compte :

**AUCUNE GARANTIE** – Même les experts ne disposent pas d'une boule de cristal. Nul ne peut donc prédire la fluctuation de la valeur des fonds de placement. Plus un fonds est dynamique, plus les variations seront importantes. En tant qu'investisseur, vous devez conserver votre attention sur le long terme et ne pas abandonner le fonds s'il perd en valeur.

**MOINS DE CHANCES DE FAIRE UN « GROS COUP D'ARGENT »** – Les fonds de placement offrent des avantages, comme la moyenne d'achat et la diversification des actifs qui aident à réduire le risque. La diversification vous protège contre une perte significative si un titre devait perdre de la valeur, mais elle vous empêche également de faire le « gros coup d'argent » à la suite de l'ascension rapide de la valeur d'une action de l'heure. Tenter d'investir en fonction des fluctuations du marché se traduit souvent par une perte importante. La diversification offerte par un fonds de placement peut aider à amortir le choc lié à tout déclin du marché. Une telle protection n'est probablement pas possible lorsqu'on investit dans quelques actions particulières.

**LES CHOIX VOUS REVIENNENT** – Faire des recherches, choisir avec sagesse, surveiller ses progrès, revoir son programme, accroître ses cotisations : en un mot, votre retraite douillette est entre vos mains.

Les fonds de placement sont un excellent moyen d'investir.

## Rudiments des catégories d'actif

Une *catégorie d'actif* est un groupe, ou catégorie, qui rassemble des placements similaires, en fonction des fonds où l'argent est investi ou de la manière dont le rendement est produit. Voici des explications sur les catégories d'actif.

**AFFECTATION DE L'ACTIF** – Diversification dans un fonds unique, fondée sur des profils de placement précis. Les placements qui composent ce type de fonds sont diversifiés, et peuvent comprendre des éléments de revenu, d'appréciation du capital et de dividendes. Les gestionnaires de placements sont également diversifiés.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE** – Catégorie composée de placements à court terme et portant intérêt, comme des fonds du marché monétaire, dont l'échéance est inférieure à un an. Cette catégorie d'actif est rarement choisie pour des placements à long terme.

**REVENU FIXE** – Catégorie composée de placements productifs de revenu, comme des obligations ou des prêts hypothécaires. Les sociétés et les gouvernements émettent les obligations afin d'obtenir l'argent dont ils ont besoin aujourd'hui, tout en sachant qu'ils devront le rembourser avec intérêt. Dans les faits, vous prêtez de l'argent au vendeur lorsque vous souscrivez une obligation. Un fonds hypothécaire investit dans des prêts hypothécaires et rapporte de l'argent sur l'intérêt versé par ceux-ci.

**FONDS ÉQUILIBRÉS** – Fonds constitués d'une composition diversifiée de placements. Ils peuvent être composés d'une combinaison d'actions, d'obligations, de prêts hypothécaires et de placements sous forme d'espèces.

**FONDS D' ACTIONS** – Fonds constitués d'actions de différentes compagnies cotées sur les marchés boursiers, tant à l'étranger qu'au niveau national.

**Actions canadiennes** – Catégorie composée principalement d'actions de sociétés canadiennes.

**Actions étrangères** – Catégorie composée principalement d'actions de sociétés non canadiennes.

**Actions spécialisées** – Catégorie composée d'avoirs qui sont propres à une industrie ou à un secteur ou bien qui ne correspondent pas à un type de fonds particulier, comme les biens immobiliers, les métaux précieux et les ressources naturelles.

# Une question de style – Style de placement

Si on vous interroge sur le style d'un gestionnaire de placements, ce n'est pas pour connaître les secrets de sa garde-robe.

Le style d'un gestionnaire de placements a trait aux méthodes qu'il utilise pour atteindre ses objectifs. Les styles de gestion axés sur la valeur et sur la croissance sont les plus connus. Mais il en existe une multitude, comme la gestion sectorielle (le secteur manufacturier ou celui des soins de la santé, par exemple).

Le gestionnaire axé sur la croissance achète des actions de sociétés dont le bénéfice global est susceptible de croître à un taux supérieur à la moyenne. Ce peut être le cas d'entreprises qui s'apprentent à connaître une expansion rapide et vigoureuse.

En général, les titres de croissance ont un ratio cours-bénéfice plutôt élevé. Autrement dit, vous payez plus cher pour participer à une société qui a connu une forte croissance de ses bénéfices par le passé et qui est susceptible de répéter cet exploit. En revanche, ces titres peuvent démontrer une plus grande volatilité.

Le gestionnaire axé sur la valeur privilégie les sociétés dont les actions semblent sous-évaluées. En d'autres termes, il recherche les titres de qualité qui constituent des aubaines.

Le ratio cours-bénéfice des titres de valeur est souvent faible. Autrement dit, le cours de l'action est peu élevé, compte tenu du potentiel de croissance. Il s'agit très souvent de sociétés qui passent inaperçues ou qui n'ont plus la faveur des investisseurs. Le gestionnaire axé sur la valeur achète un titre en espérant que d'autres investisseurs en reconnaîtront le véritable potentiel et en feront grimper le prix.

Il arrive qu'un style donne de meilleurs résultats qu'un autre, mais pas dans toutes les situations. C'est pourquoi certains experts recommandent de combiner dans un portefeuille des titres ou des fonds axés sur la valeur et d'autres axés sur la croissance. Une telle stratégie peut vous permettre de profiter des occasions pendant les phases haussières et baissières du marché. Elle peut aussi servir à réduire la volatilité d'un portefeuille.

## Que diriez-vous d'une garantie?

### Les placements garantis offrent la stabilité

Vous n'êtes pas du genre à investir en fonction des fluctuations du marché? Vous préférez le caractère prévisible d'un rendement connu? Approchez-vous de la période où vous vous servirez de votre épargne comme revenu? Investir dans des placements garantis pourraient alors vous convenir.

Les placements garantis versent à l'investisseur un taux d'intérêt préétabli à l'égard d'une somme investie pour une période déterminée. L'institution financière qui offre l'investissement garantit ce taux, qui est fixé au moment de la souscription en fonction de la conjoncture du marché et de la durée pour laquelle vous optez. Vous pouvez choisir d'investir pour différentes périodes allant de un à cinq ans. Le taux ne changera pas au cours de la durée établie, même si les nouveaux taux sont modifiés. Ce taux sera immobilisé : vous ne pourrez réinvestir votre argent qu'à la fin de la durée, ou bien effectuer un retrait avant l'échéance moyennant une pénalité.



Pour ceux qui rêvent de faire fortune avec presque rien, les combines ne manquent pas. Mais en fait, ces combines tiennent rarement leurs promesses.

Il existe toutefois des stratégies éprouvées qui peuvent vous aider à tirer le maximum de vos placements. Voici donc cinq stratégies qui pourront vous aider à atteindre vos objectifs en matière de revenu de retraite.

- 1 Versez des cotisations** Permettez à votre épargne de fructifier au fil du temps en commençant à cotiser tôt et régulièrement. Augmentez le montant de vos cotisations dès que vous pouvez vous le permettre. Maximisez la cotisation patronale de contrepartie si votre régime le permet.
- 2 Diversifiez vos placements** Tout le monde sait qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Cette règle est particulièrement pertinente en matière de placement. En répartissant votre argent entre divers placements de nature différente, vous évitez que la baisse d'un titre en particulier ait une trop forte incidence sur la valeur globale de votre portefeuille.
- 3 Utilisez le plus possible vos cotisations admises en déduction** Les régimes enregistrés présentent un avantage considérable par rapport aux régimes d'épargne non enregistrés. Pour commencer, plus vous contribuez et plus vous bénéficiez d'une déduction d'impôt importante. Mais mieux encore, vos cotisations peuvent croître à l'abri de l'impôt. En effet, vos revenus de placement ne deviendront imposables que le jour où vous les retirerez du régime, ce qui vous permet de faire croître plus rapidement votre capital détenu dans le cadre d'un régime enregistré.

# STRATÉGIES GAGNANTES

Voici des stratégies de placement éprouvées pour réaliser vos objectifs de retraite



**4 Investissez de manière à réduire vos impôts** Aux yeux du fisc, tous les placements se suivent mais ne se ressemblent pas. Dans le cadre d'un régime non enregistré, divers types de placements font l'objet d'un traitement fiscal différent. Pour les besoins de l'impôt, il existe trois grandes catégories de revenu de placement :

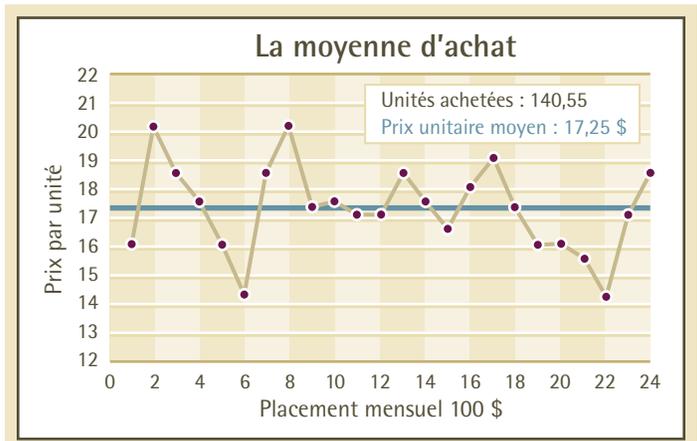
- Le **revenu en intérêts**, que génèrent les comptes d'épargne, les placements garantis et les obligations, est imposable en totalité.
- Le **revenu de dividendes** qui provient d'actions canadiennes donne droit à un crédit d'impôt fédéral. Les dividendes de source canadienne sont donc imposables à un taux moindre que le revenu en intérêts.
- Les **gains en capital** (les profits réalisés à la vente d'un placement) sont eux aussi imposés à un taux moindre que le revenu en intérêts. De plus, on peut en retrancher toute perte en capital (perte réalisée à la vente de placements).

**5 Moyenne d'achat** Certaines personnes cotisent à leur REER au moyen d'une cotisation unique au cours de la saison des REER. Et si les marchés sont élevés à ce moment? Votre argent achète moins.

Vous pouvez faire disparaître les extrêmes du marché en versant des cotisations périodiques et continues tout au long de l'année. Cette stratégie s'appelle la moyenne d'achat. La façon la plus simple consiste à cotiser au moyen de retenues salariales.

La moyenne d'achat constitue une excellente façon de réduire le risque lié à la volatilité et d'optimiser le rendement. En versant régulièrement le même montant, vous achetez davantage d'unités lorsque les cours sont bas. Dans le même ordre d'idées, lorsque les cours sont élevés, vous achetez moins d'unités. En somme, vous réduisez le coût moyen de chaque unité à long terme et vous vous simplifiez la tâche en ce qui a trait au placement.

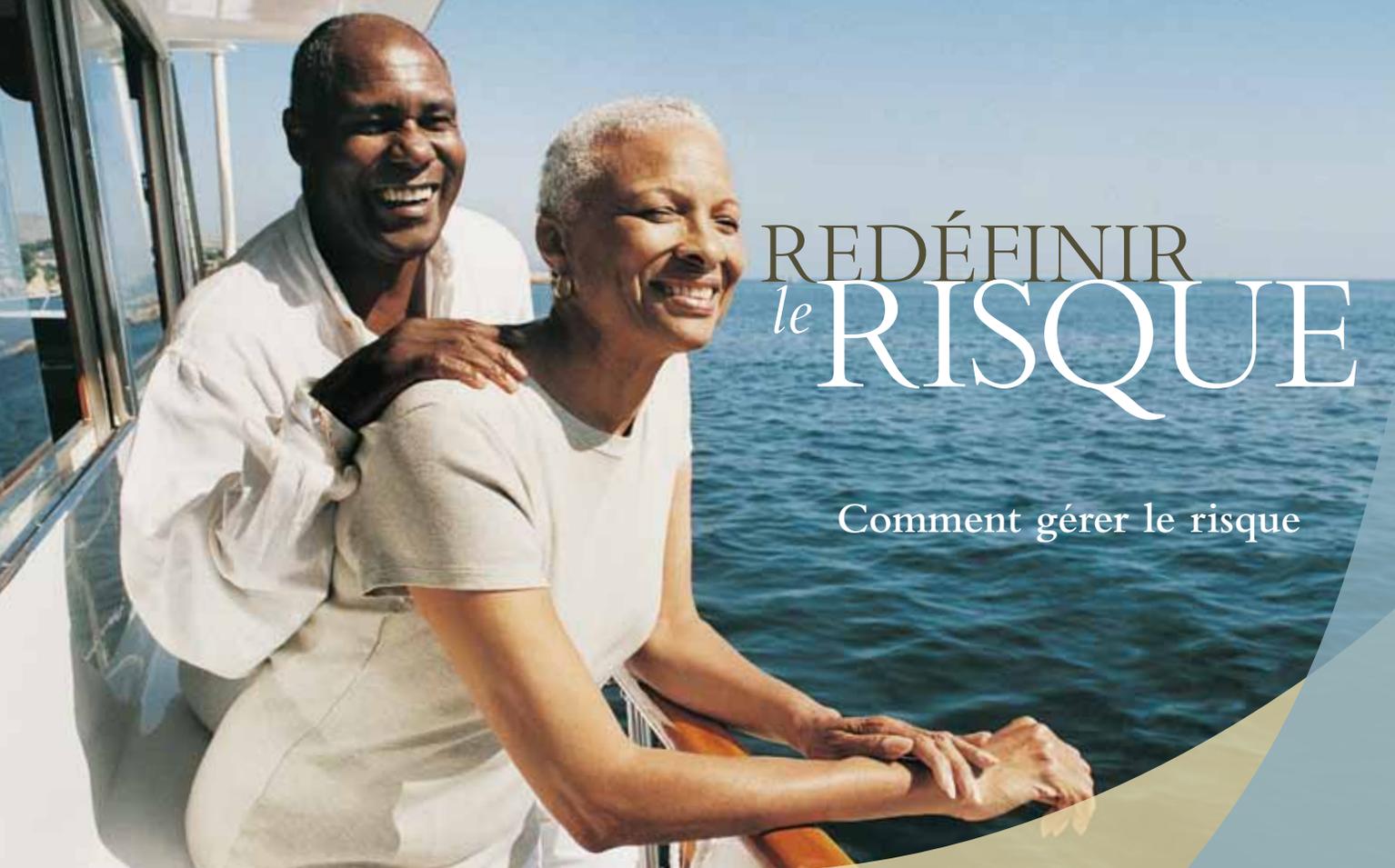
Le graphique ci-dessous illustre les fluctuations des valeurs des unités sur une période de deux ans. Supposons qu'un investisseur verse 100 \$ par mois pendant deux ans. Observez les chiffres et vous verrez que la moyenne d'achat aplanit les hauts et les bas du placement axé sur le marché.



Dans cet exemple hypothétique, l'investisseur a réalisé 411 \$ sur une cotisation de 2 400 \$, soit un rendement annuel moyen fort acceptable de 8,6 pour cent sur deux ans.

- Prix unitaire moyen : 17,25 \$
- Nombre total d'unités achetées : 140,55
- Valeur totale des unités après deux ans : 2 811 \$
- Montant total investi après deux ans : 2 400 \$
- Rendement total pour l'investisseur : 411 \$

En fin de compte, la moyenne d'achat est l'une des façons les plus simples et les plus efficaces pour constituer un patrimoine. Communiquez avec l'administrateur de votre régime de retraite pour que vos cotisations soient prélevées directement sur votre paye pour être déposées dans votre régime.



# REDÉFINIR le RISQUE

Comment gérer le risque

Chaque semaine, des millions de Canadiens prennent un risque énorme avec leur argent lorsqu'ils achètent des billets de loterie.

Ils ne voient rien d'illogique à déboursier leur argent durement gagné en échange d'une chance sur trois millions de gagner le gros lot, et pourtant un bon nombre d'entre eux se méfient des marchés. Pourquoi? Parce que la bourse leur semble trop risquée.

On ne peut nier que les placements comportent des risques : il est toujours possible que la valeur de vos placements dégringole sur une courte période. Mais comparativement à la loterie, les placements offrent de beaucoup plus grandes probabilités de réussite. De plus, il est toujours possible de réduire ses risques.

## Gérer vos risques

On ne peut éliminer tous les risques. On peut toutefois arriver à les gérer, et même à les faire jouer en sa faveur. Voici comment.

**COMPOSITION DE L'ACTIF** – Le profil risque-rendement de votre portefeuille dépendra en grande partie de la composition de son actif. Vous devez sélectionner une composition de l'actif qui reflète votre seuil de tolérance au risque, vos objectifs de placement et votre horizon temporel de placement. Le *Questionnaire sur le profil d'investisseur* vous aidera à définir votre style d'investisseur personnel.

**DIVERSIFICATION** – Si vous investissez dans un large éventail de titres, de secteurs et même de pays, votre argent peut être mieux protégé que si vous vous contentiez d'investir dans une ou deux actions ou obligations. La diversification sert à limiter l'incidence d'un recul économique dans un pays ou un secteur en particulier ou de la dépréciation d'une catégorie d'actif en particulier.

**MOYENNE D'ACHAT** – Voilà une stratégie toute simple qui sert à atténuer l'effet des fluctuations. Elle consiste à investir de petites sommes à intervalles réguliers, plutôt que de placer une grosse somme d'un seul coup. Vous vous trouverez à acheter un plus grand nombre de titres ou de parts lorsque les valeurs seront faibles et un moins grand nombre lorsqu'elles seront élevées. Vous éviterez du même coup d'investir tout votre argent à un moment où les cours sont à leur plus haut.

**RÉAMÉNAGEMENT DES RISQUES** – À mesure qu'approche l'âge de votre retraite, votre horizon temporel de placement s'amenuise. Vous disposez de moins de temps pour vous remettre d'une perte éventuelle. Voilà pourquoi il peut être sage de déplacer progressivement votre actif vers des instruments plus prudents et moins risqués, de manière à protéger votre capital, produire un revenu et accroître votre liquidité : les fonds du marché monétaire et les comptes à intérêt garanti sont de bons exemples.

**ÉCHELONNEMENT DES ÉCHÉANCES** – Échelonnez les échéances de vos placements garantis de manière à ce qu'ils n'arrivent pas tous à échéance au même moment. Ainsi, en cas de chute des taux d'intérêt, vous ne serez pas obligé de renouveler tous vos placements à des faibles taux, ce qui pourrait réduire considérablement leur rendement.

# S'ENRICHIR sans PEINE

## Épargner sans se serrer la ceinture!

Planifier sa retraite est chose facile. Ce qui est plus difficile, c'est d'épargner. On trouve facilement de bonnes raisons pour ne pas mettre d'argent de côté. Nombre de ces arguments ont leur raison d'être. Mais il n'en reste pas moins qu'il est essentiel d'épargner pour assurer votre sécurité financière à la retraite, et qu'il faut commencer le plus tôt possible.

Voici un programme d'épargne en six étapes qui vous aidera à « faire des provisions » en vue de la retraite. L'avantage des suggestions qui suivent, c'est qu'elles ne vous obligent pas à vous serrer la ceinture pour arriver à vos fins. Après tout, il faut bien profiter de la vie.

### > RÉCOMPENSEZ-VOUS

N'oubliez pas de vous récompenser de temps en temps. Si vous respectez votre programme d'épargne, vous avez droit à de petites gâteries!

**Étape 1** **Dressez un budget, si vous le pouvez** – Où trouver l'argent à mettre de côté? Mieux vaut analyser où va votre argent, puis trouver des moyens de dépenser moins : manger au restaurant moins souvent, passer ses vacances à la maison de temps à autre, par exemple. Vous pourrez alors établir un simple budget vous permettant de respecter vos moyens et d'épargner en vue de la retraite. Voilà pour la théorie. Mais dans la pratique, peu de gens réussissent à respecter leur budget d'où l'importance des autres étapes que nous vous présentons. N'oubliez pas cependant que si vous ne cotisez pas réellement cet « argent trouvé » à votre régime, vous ne réaliserez pas d'économies.

**Étape 2** **Payez-vous d'abord** – L'argent nous brûle les doigts. Il est bien difficile de ne pas dépenser l'argent que nous avons en poche. Voilà pourquoi il importe de vous payer en premier, si vous voulez vraiment épargner. Autrement dit, mettez de l'argent de côté avant d'avoir l'occasion de le dépenser. Dans le cadre de vos cotisations à votre régime, vous pouvez demander qu'elles soient directement retenues sur votre salaire. Votre argent sera mis à l'abri avant que vous ayez l'occasion de le dépenser.

**Étape 3** **Épargnez régulièrement** – Il est beaucoup plus facile de mettre une petite somme de côté chaque mois, plutôt que d'essayer de réunir une grosse somme. Autrement dit, vous vous priveriez beaucoup plus facilement de 100 \$ par mois que de 1 200 \$ d'un seul coup. Et les avantages de cette méthode ne s'arrêtent pas là.

- Vous prendrez ainsi une saine habitude. Vous aurez ainsi de bien meilleures chances d'atteindre vos objectifs de retraite.
- Vous pouvez automatiser vos cotisations, à même votre paye. Vous n'aurez donc pas besoin d'y penser.
- Votre épargne croîtra plus rapidement. Comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous, si vous mettez de côté 100 \$ par mois plutôt que 1 200 \$ une fois l'an pendant 30 ans, vous amasserez 13 000 \$ de plus (on suppose un rendement annuel moyen de 8 pour cent). Pourquoi? Parce que les sommes investies plus tôt auront plus de temps pour fructifier, ce qui signifie plus d'argent pour vous.
- La méthode est efficace du point de vue fiscal. Vous bénéficierez d'un allègement fiscal automatique et immédiat si vous cotisez à un régime enregistré d'épargne au moyen de retenues sur le salaire.

**Étape 4** **Ne dépensez pas vos augmentations de salaire** – Il est plus facile de se passer de ce qu'on n'a jamais eu. Si vous êtes sur le point de recevoir une augmentation, dirigez-en une partie ou la totalité vers l'épargne. Encore une fois, l'idéal est d'opter pour des retenues sur le salaire.

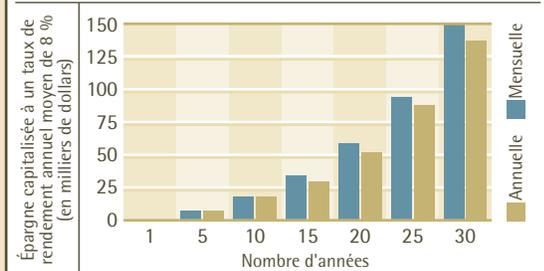
**Étape 5** **Investissez vos remboursements**

d'impôt – Utilisez-les – au moins en partie – pour accroître les montants mis de côté chaque année. Ayez soin de ne pas les dépenser avant de les recevoir!

**Étape 6** **Ne gaspillez pas les sommes inattendues** – Si vous touchez une grosse prime, un héritage ou un gros lot, ne dilapidez pas cette somme inattendue. Mettez-en au moins une partie de côté en prévision de l'avenir.

En suivant ces conseils, ou du moins quelques-uns d'entre eux, vous verrez votre capital-retraite augmenter assez rapidement. Tout cela, sans trop de peine.

Cotiser régulièrement peut faire une grande différence sur une longue période. Vous pourriez épargner 13 000 \$ de plus après 30 ans en cotisant 100 \$ par mois plutôt que 1 200 \$ une fois par année.



Le graphique compare une cotisation de 100 \$ par mois à une cotisation de 1 200 \$ par année pendant 30 ans à un taux de rendement moyen de 8 %. Ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu.

# CONSEILS ÉCLAIRS



**Préparez-vous** – Les options de placement et les conseils en matière de placement ne manquent pas. Dans certains cas, ils sont bons alors que dans d'autres, ils ne le sont pas. Planifier en vue de l'avenir sous-entend que vous devez vous préparer. Gardez à l'esprit les conseils suivants lorsque vous choisissez et révisez vos choix de placements.

**Ne vivez pas dans le passé** – Bien que le rendement antérieur ait son importance, il n'est pas garant de l'avenir. La conjoncture du marché et les gestionnaires de portefeuille responsables du rendement d'un fonds peuvent changer. Étudiez les objectifs de placement d'un fonds afin de voir de quelle manière il s'insère dans votre portefeuille. Mettez l'accent sur les résultats à long terme et non sur le rendement à court terme d'un placement.

**La constance est une bonne chose** – Lorsque vous investissez dans une optique à long terme, vous voulez éviter de connaître un succès ponctuel. Quand vous étudiez les rendements d'un fonds, cherchez des traits constants. Rappelez-vous que constance ne rime pas avec stabilité. Les fonds prudents ont tendance à être plus prévisibles. Cependant, si la composition de votre actif est plus dynamique, vous pouvez vous attendre à ce que vos placements soient exposés aux fluctuations du marché.

**Renseignez-vous** – Pour investir de façon judicieuse, vous devez comprendre vos fonds et les gestionnaires de placements. Les sommaires de fonds vous donneront une compréhension poussée du gestionnaire de placements, du style d'investissement, des avoirs, de la composition de l'actif et du rendement du fonds.

Le savoir, c'est le pouvoir. En vous préparant, vous pourrez prendre des décisions éclairées en matière de placements qui vous aideront à atteindre vos objectifs de retraite.

## Évitez d'investir en fonction des fluctuations du marché

Acheter quand les cours sont faibles et vendre lorsqu'ils sont élevés. La recette semble facile. Mais si vous essayez de prévoir les hausses et les baisses du marché boursier, vous risquez de grever votre valeur nette. Selon des études, les investisseurs qui conservent leurs placements pendant de longues périodes – sans se préoccuper des fluctuations du marché – s'en tirent beaucoup mieux que ceux qui ne cessent d'acheter et de vendre. En effet, les principaux gains résultent souvent d'une remontée soudaine, et surtout imprévisible, qui s'étend sur une courte période. Pour participer pleinement à la croissance à long terme du marché, il faut être présent sur le marché pendant toutes ces hausses soudaines. Investir en fonction des fluctuations du marché exige des connaissances qui manquent à la plupart d'entre nous. Laissez donc ces préoccupations aux experts, et concentrez-vous sur vos objectifs financiers personnels.

## Prenez l'habitude de procéder à des révisions périodiques

Dans la vie, le changement est une constante. Voilà pourquoi il est important de réviser vos choix de placements régulièrement – au moins une fois l'an, quelle que soit la composition de votre actif. Vous occupez un nouveau poste? Vous avez acheté une maison? Vous avez un enfant qui commence ses études à l'université? La retraite approche? Des changements majeurs au style de vie comme ceux-là constituent une autre raison pour laquelle vous devriez réviser votre portefeuille et vos objectifs de placement.

Ayez en tête ce qui suit lorsque vous passez en revue votre portefeuille de placements.

- **Correspondance de la composition de l'actif.** La composition de votre actif reflète-t-elle toujours votre situation? Les changements au style de vie peuvent modifier votre profil d'investisseur. Remplissez de nouveau le *Questionnaire sur le profil d'investisseur* afin de savoir si vos investissements correspondent encore à votre profil.
- **Objectifs des fonds.** Vos choix de placements atteignent-ils leurs objectifs et produisent-ils les rendements appropriés à long terme? Devez-vous envisager d'autres options qu'offre votre régime?
- **Montants des cotisations.** Votre salaire a-t-il augmenté? D'autres obligations financières sont-elles devenues moins contraignantes? Si cela est possible, considérez hausser vos cotisations au régime.

Réaliser son rêve de retraite nécessite une attention soutenue. N'oubliez pas de vérifier votre progrès pour vous assurer que vous maintenez toujours le cap.

## De combien d'argent aurez-vous besoin?

De quel revenu aurez-vous besoin? Tout dépend. Selon de nombreux experts de la planification-retraite, il vous faudra remplacer entre 50 et 70 pour cent de votre revenu d'avant la

retraite. Mais il ne s'agit là que d'une règle générale. Le montant dont vous aurez besoin dépendra de nombreux facteurs, dont l'âge de votre départ à la retraite, votre style de vie, votre espérance de vie, l'inflation et le rendement de votre épargne.

Heureusement d'une part, plusieurs de vos dépenses actuelles diminueront une fois que vous cesserez de travailler. Les vêtements de travail, les frais de déplacement, les déjeuners d'affaires et les cotisations syndicales ou professionnelles ne feront sans doute plus partie de votre budget. Et vous n'aurez plus à épargner en vue de la retraite. D'autre part, vous ferez peut-être face à de nouveaux coûts, par exemple si vous vous mettez à voyager ou si vous adoptez de nouveaux passe-temps. Les soins médicaux et dentaires vous coûteront peut-être plus cher à mesure que vous prendrez de l'âge. Il vous faudra peut-être aussi confier certaines corvées à des personnes rémunérées – l'entretien de la pelouse et la peinture, par exemple. L'idéal est de prendre le temps de dresser un budget détaillé tenant compte de tous les frais que vous anticipez pour votre retraite.

## Le facteur inflation

L'inflation vous vole votre argent en rendant chaque achat sans cesse plus coûteux. Mais de quoi s'agit-il exactement? Tout simplement de l'augmentation globale du coût de la vie attribuable à la hausse des prix.

Au cours des deux dernières décennies, le taux d'inflation moyen annuel a été d'environ 2,5 pour cent par année.\* En présumant le même taux d'inflation moyen sur une période de 20 ans, le pouvoir d'achat de votre dollar actuel aura diminué de près de 40 pour cent. Si vous planifiez en vue de la retraite, vos économies doivent fructifier plus rapidement que l'inflation. Il faut donc que vos placements rapportent des rendements supérieurs au taux d'inflation annuel.

## Pour obtenir de plus amples renseignements

Nous n'avons pas répondu à toutes vos questions? Voici quelques sources utiles pour en savoir plus sur les points suivants.

- **Impôt sur le revenu** – Le service électronique de renseignements par téléphone (SERT) de l'ARC fournit des renseignements par téléphone au 1 800 267-6999. Consultez les pages bleues de votre annuaire téléphonique pour obtenir le numéro à composer dans votre région (sous la rubrique « Taxes-Impôts ») ou visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada au [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca).
- **Régimes de l'État** – Pour des renseignements sur le Régime de pensions du Canada et les prestations de la Sécurité de la vieillesse, communiquez avec Service Canada, par téléphone au 1 800 277-9915 ou par Internet au [www.servicecanada.ca](http://www.servicecanada.ca). Pour des renseignements sur le Régime de rentes du Québec, communiquez avec la Régie des rentes du Québec, par téléphone au 1 800 463-5185 ou par Internet au [www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca).

\* Banque du Canada, Feuille de calcul de l'inflation, [www.banqueducanada.ca](http://www.banqueducanada.ca)

## GLOSSAIRE

**Acquisition.** Désigne le moment où le participant à un régime de pension agréé a droit aux cotisations que l'employeur verse en son nom. Ces sommes sont accessibles à la cessation d'emploi, à la retraite ou au décès. L'acquisition est régie par les dispositions du régime ou la législation provinciale.

**Action.** Titre de participation (action ordinaire ou privilégiée) d'une société qui représente la participation de l'investisseur dans celle-ci. Une compagnie obtient de l'argent en vendant une partie de sa propriété sous forme d'actions. Les actions sont par la suite cotées en bourse pour être négociées. Après le premier appel public à l'épargne, les actions sont négociées à des cours déterminés par le marché grâce à l'interaction entre vendeurs et acheteurs. Le cours d'une action n'est pas garanti et peut fluctuer de jour en jour.

### **Agence du revenu du Canada (ARC).**

Direction gouvernementale responsable de l'administration de l'impôt, des prestations et des programmes connexes et qui s'assure de l'application de la conformité au nom des gouvernements du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez son site Web au [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca).

**Avis de cotisation de l'ARC.** Sommaire de votre déclaration de revenus de l'année dernière envoyé par l'ARC, qui donne également un aperçu de votre plafond de cotisations courant et reporté au titre des REER.

### **Compte à intérêt garanti (CIG).**

Placement, offert par les compagnies d'assurance-vie, qui garantit le capital et qui verse un intérêt à un taux déterminé pendant une durée précise. Chaque dépôt est assorti d'une date de dépôt, d'un taux d'intérêt et d'une date d'échéance qui lui sont propres.

**Compte de retraite immobilisé.** Un compte d'épargne-retraite comportant des fonds immobilisés transférés d'un régime enregistré pouvant être utilisés uniquement pour procurer une rente ou un fonds de revenu viager le jour où les participants atteignent l'âge spécifié par la loi sur les pensions.

**Date d'échéance.** Date à laquelle prend fin un placement garanti.

**Date de retraite anticipée.** Date à laquelle le participant d'un régime de pension agréé ou d'un régime de participation différée aux bénéficiaires peut choisir de prendre une retraite anticipée et commencer à recevoir des prestations de retraite. La date de retraite anticipée tombe dix ans avant la date de retraite normale prévue dans les dispositions du régime.

**Diversification.** Technique de placement visant à minimiser le risque en plaçant l'argent dans plusieurs valeurs différentes. Dans un portefeuille diversifié, la baisse de la valeur d'une action, par exemple, ne devrait pas avoir d'incidence fâcheuse sur la valeur globale des avoirs.

**Dividende.** Paiement versé par action, désigné par le conseil d'administration d'une compagnie à être distribué aux actionnaires. Dans le cas des actions privilégiées, ce montant est habituellement fixe; dans le cas des actions ordinaires, ce montant est à la discrétion du conseil d'administration de la compagnie.

**Dollars courants.** Valeur actuelle de l'argent. L'expression « dollars à terme » se rapporte à la valeur future de l'argent, en tenant compte du facteur d'érosion du taux d'inflation.

**Facteur d'équivalence.** Montant qui réduit le plafond de cotisation alloué à l'égard d'un REER, établi en fonction des prestations acquises au titre du régime de retraite ou du régime de participation différée aux bénéficiaires du salarié. Ce montant est calculé par votre employeur et figure chaque année sur votre relevé T4.

Il correspond :

- À la valeur des cotisations de l'employeur et de l'employé à un régime enregistré à cotisations déterminées
- À la valeur de la prestation annuelle touchée pour un régime de retraite enregistré à prestations déterminées
- Aux cotisations de l'employeur à un régime de participation différée aux bénéficiaires

### **Fonds commun de placement (FCP).**

Mise en commun d'actifs qui donne accès, à des investisseurs individuels, à un portefeuille bien diversifié de titres de participations, d'obligations et d'autres valeurs. Chaque porteur détient des parts du fonds qui représente sa part proportionnelle. Les gains et les pertes attribuables au fonds sont répartis entre les porteurs de parts. Les parts peuvent habituellement être rachetées au besoin. La valeur liquidative du fonds est normalement calculée chaque jour et publiée dans des sites Web financiers et dans certains journaux. Le portefeuille de chaque FCP est investi de manière à se conformer à l'objectif énoncé dans le prospectus du fonds.

**Fonds d'actions.** (Voir *Fonds de placement*) Fonds constitué de nombreuses valeurs individuelles (surtout des actions). Une compagnie obtient de l'argent en vendant une partie de sa propriété sous forme d'actions. Les actions sont par la suite cotées en bourse pour être négociées. Après le premier appel public à l'épargne, les actions sont négociées à des cours déterminés par le marché grâce à l'interaction entre vendeurs et acheteurs. Le cours d'une action n'est pas garanti et peut fluctuer de jour en jour.

**Fonds de placement.** Entité de placement qui regroupe les fonds des porteurs de parts et qui les investit dans diverses valeurs. Les fonds communs de placement et les fonds distincts sont deux types de fonds de placement.

**Fonds de revenu.** Fonds de placement qui investit principalement dans des titres à revenu fixe comme des obligations, des prêts hypothécaires et des actions privilégiées. L'objectif est de produire un revenu pour les investisseurs tout en préservant le capital.

**Fonds distinct.** Option de placement offerte seulement aux termes d'un contrat d'assurance qui vous permet de regrouper votre argent avec celui de nombreux autres clients. Chaque client souscrit un nombre d'« unités » du fonds distinct, lesquelles servent ensuite à déterminer la valeur de son contrat. Par la suite, un gestionnaire de placements professionnel investit l'argent mis en commun sur le marché dans une multitude de placements qui sont conformes à l'objectif du fonds. La valeur unitaire du fonds distinct fluctue selon le rendement des placements sous-jacents détenus par le fonds. Par exemple, si le fonds distinct investit dans des titres de participation de sociétés et que le cours de ces titres s'apprécie, la valeur unitaire du fonds distinct augmentera sans doute.

**Fonds du marché monétaire.** Fonds qui investit dans des placements à court terme portant intérêt, lesquels viennent à échéance en moins d'un an. Un exemple de placement typique du fonds du marché monétaire serait celui des bons du Trésor émis par le gouvernement du Canada. Les investisseurs choisissent souvent de laisser leur argent dans un fonds du marché monétaire pendant qu'ils décident où ils l'investiront à long terme.

**Fonds équilibré.** Fonds composé de tous les types de placements. Il peut être constitué d'une combinaison d'actions, d'obligations, de prêts hypothécaires et de placements en espèces. Le regroupement de ces différents placements est déterminé par des experts qui font des recherches sur les tendances du marché et qui les étudient de manière à souscrire les meilleurs placements.

**Fonds indiciel.** Fonds de placement qui apparie son portefeuille à un indice du marché des capitaux, comme l'indice S&P 500, avec l'objectif d'en reproduire le rendement général.

**Frais d'exploitation du fonds.** Les frais d'exploitation du fonds sont des frais qui sont imputés directement au fonds pour couvrir certains coûts, dont les droits de garde et les frais de vérification, les frais d'exécution des transactions, les impôts payés par le fonds, les frais bancaires, les frais d'évaluation du fonds et les frais liés aux rapports. Les frais d'exploitation du fonds peuvent être associés aux fonds sous-jacents d'un autre gestionnaire de placements ou à nos fonds distincts. Ces frais sont imputés à mesure qu'ils sont engagés, et leur montant total est calculé à la fin de chaque année. Par conséquent, le montant indiqué dans votre relevé est généralement celui de l'année précédente, présenté sous forme de pourcentage du fonds. Ce montant exclut la TPS, bien qu'elle s'applique à ces frais.

#### **Frais de gestion de placement (FGP).**

Les FGP sont les frais payés au gestionnaire de placements pour ses services professionnels, y compris la gestion quotidienne de chaque fonds. Ils comprennent également les frais exigés pour administrer votre régime et offrir des services, notamment le soutien offert par les membres du personnel, les relevés, les sites Web et le centre d'appels. Les FGP sont fixés en fonction de la valeur de l'actif de chaque fonds et ils sont prélevés chaque jour à même le fonds. Les FGP sont propres à votre régime et ils excluent la TPS, bien qu'elle s'applique à ces frais.

**Frais de gestion de placement et autres dépenses.** Ils englobent les frais d'exploitation du fonds et les frais de gestion de placement (FGP), mais ne tiennent pas compte de la TPS.

**Gestionnaire de placements.** Organisation responsable du placement du portefeuille du fonds. Synonymes : gestionnaire d'actifs, gestionnaire de fonds.

#### **Horizon temporel de placement.**

Période comprise entre le moment présent et celui où vous aurez besoin d'un placement pour d'autres fins (par exemple, pour assurer un revenu de retraite ou pour souscrire une rente).

**Intérêt.** Montant d'argent que vous touchez d'un emprunteur en échange d'une somme d'argent précise.

**Investissement en fonction des fluctuations du marché.** Pratique aux termes de laquelle des titres sont achetés à un cours bas et vendus à un cours élevé en fonction des déplacements anticipés.

#### **Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) / Maximum des gains admissibles (MGA) pour l'année.**

Montant maximum admissible des gains du participant au Régime de pensions du Canada / Régime de rentes du Québec. Ce maximum est établi à la fin de l'automne et est en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Moyenne d'achat.** Investissement d'un montant d'argent fixe à intervalles réguliers, généralement tous les mois, ce qui devrait équilibrer, au fil du temps, les conséquences des fluctuations du marché.

**Obligation.** Titre de créance assorti d'une promesse de remboursement du capital nominal du montant exigible en sus d'un taux d'intérêt déterminé. Les sociétés et les gouvernements émettent les obligations afin d'obtenir l'argent dont ils ont besoin aujourd'hui, tout en sachant qu'ils devront le rembourser avec intérêt. Dans les faits, vous prêtez de l'argent au vendeur lorsque vous souscrivez une obligation. Une obligation représente une entente aux termes de laquelle le capital sera remboursé avec l'intérêt en sus.

**Plafond de cotisation.** Montant total que vous pouvez cotiser à un régime enregistré, pour lequel vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale. Dans le cas des REER, l'ARC calcule ce montant pour vous et vous le communique au moyen du document Avis de cotisation que vous recevez chaque année après que votre déclaration de revenus a été traitée. Si vous n'avez pas versé la cotisation maximale à votre REER, vos droits de cotisation non utilisés sont automatiquement reportés et figurent sur votre Avis de cotisation.

**Portefeuille d'investissement.** Combinaison de vos avoirs, qui comprennent des actions, des obligations, des placements hypothécaires, et d'autres actifs. Le portefeuille contribue à réduire les risques en procurant une diversification.

**Régime à cotisations déterminées.**  
(Voir *Régime de retraite à cotisations déterminées*)

#### **Régime d'épargne-retraite non enregistré.**

L'épargne dans un régime d'épargne-retraite non enregistré n'est pas à l'abri de l'impôt et est assujettie à l'imposition annuelle. Même si la réglementation n'impose pratiquement pas de restrictions à un tel régime, il pourrait toutefois faire l'objet de restrictions de la part de l'employeur, de l'assureur ou des organismes de réglementation régissant les valeurs mobilières.

#### **Régimes de participation des employés aux bénéfices (RPEB).**

Les cotisations versées à un régime non enregistré ne sont pas exonérées d'impôt et sont imposables chaque année. Bien que ces régimes soient généralement peu affectés par la législation gouvernementale, ils peuvent être assujettis à des limites imposées par l'employeur ou par des règlements de la Loi sur les valeurs mobilières ou la Loi sur les assurances.

#### **Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB).**

Régime établi par un employeur afin de partager les bénéfices avec ses salariés. Les cotisations dépendent des bénéfices que réalise la compagnie. Les salariés ne peuvent pas cotiser au régime. Le régime est agréé auprès de l'Agence du revenu du Canada et les cotisations sont déductibles du revenu imposable dans le cadre de certaines limites, tel qu'il est prévu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

#### **Régime de pension agréé (RPA); régime de retraite agréé (RRA) (au Québec).**

Arrangement établi par un employeur dans le but de fournir un revenu de retraite à ses salariés. Le régime est agréé auprès de l'ARC afin de bénéficier d'avantages fiscaux. Il est également agréé au provincial ou au fédéral et doit être administré conformément à certaines règles et restrictions. Les cotisations que vous versez à un RPA/RRA sont déductibles du revenu imposable, sous réserve de certaines limites. Le revenu de placement n'est imposé qu'au moment où il est retiré du régime. Il peut s'agir d'un régime de retraite à prestations déterminées ou à cotisations déterminées.

#### **Régime de rentes du Québec/Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC).**

Régime parrainé par l'État qui prévoit une rente de retraite à l'intention des Canadiens qui travaillent, qu'ils soient salariés ou travailleurs autonomes. Le montant de la rente est établi en fonction de la période pendant laquelle vous avez cotisé, de votre niveau de revenu et du moment où vous commencez à recevoir la rente. Le montant maximal que le RRQ/RPC versera sera égal à 25 pour cent du revenu que vous gagniez avant la retraite, sous réserve d'un montant maximal global. Des rentes spéciales peuvent être versées à l'intention des personnes invalides, des conjoints survivants ou des enfants à charge.

### Régime de retraite à cotisations déterminées.

Régime de pension agréé aux termes duquel aucune rente précise n'est garantie à un salarié pour la retraite. Les rentes dépendent du rendement des placements effectués avec les cotisations versées au régime. Les cotisations sont créditées à un compte individuel pour chaque participant et investies, d'habitude selon les directives du participant, dans un ensemble d'options de placement choisies par le répondant du régime. Au moment de la retraite d'un participant, les fonds accumulés servent à souscrire un revenu de retraite (fonds de revenu viager, compte de retraite immobilisé, rente).

Le montant du revenu dépend d'une multitude de facteurs, dont le montant d'argent qui aura été accumulé dans le compte du participant, de sorte que le revenu réel peut seulement être estimé avant la retraite. (Comparer avec *Régime de retraite à prestations déterminées*)

### Régime de retraite à prestations déterminées.

Régime de pension agréé qui fournit à un salarié, au moment de la retraite, une rente précise normalement déterminée en fonction des gains et du nombre d'années de service. D'habitude, le calcul de la rente d'un participant fait appel à la combinaison du nombre d'années de participation, du salaire et de la date de retraite réelle. Aux termes de ce type de régime, les participants peuvent déterminer le montant exact du revenu qu'ils recevront au cours de la retraite. (Comparer avec *Régime de retraite à cotisations déterminées*)

### Régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Régime de retraite, enregistré et à imposition reportée, qui permet à des particuliers de mettre de côté des sommes d'argent déductibles du revenu imposable, sous réserve de certaines limites, jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils célébreront leur 71<sup>e</sup> anniversaire de naissance (ou tout âge prévu par la loi en matière d'impôt en vigueur).

### Régime enregistré d'épargne-retraite

**collectif (REER collectif).** Regroupement de REER individuels parrainé par un employeur ou une association. Les participants au régime versent en cotisations une partie de leur revenu gagné (jusqu'à concurrence d'un plafond) et demandent une déduction fiscale à l'égard de la cotisation. Comme les cotisations sont effectuées par retenues salariales, les économies d'impôt peuvent être immédiates. Les participants choisissent leurs propres options de placement à partir d'un ensemble de placements proposés par le régime, et l'impôt sur tous les revenus produits à l'intérieur de leur REER est différé jusqu'au moment où l'argent est retiré du régime. Le montant du revenu de retraite dépend de plusieurs facteurs, dont l'accumulation finale des sommes d'argent et du type de revenu de retraite choisi.

### Régime enregistré d'épargne-retraite de conjoint (REER de conjoint).

REER immatriculé au nom de votre époux ou de votre conjoint de fait (selon la définition prévue dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*). Vous déduisez la cotisation annuelle du revenu gagné (le maximum est égal à votre plafond de cotisation moins les cotisations que vous avez versées à votre REER personnel); votre époux ou votre conjoint de fait reçoit alors le revenu éventuel produit. Dans certaines circonstances, la définition du terme « époux » qui figure dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* comprend les conjoints de fait.

### Régime incitatif destiné aux employés.

Plusieurs compagnies récompensent le rendement ou encouragent un engagement à long terme au moyen d'une rémunération à base d'actions. Ces types de rémunération se fondent normalement sur des critères et des objectifs établis, et ils peuvent être assortis de contraintes de temps. Il existe une large gamme de régimes incitatifs; en voici un échantillon : régimes d'options d'achat d'actions, régimes d'unités d'actions de négociation restreinte, régimes incitatifs à long terme et régimes de prestations aux employés.

**Risque.** Possibilité de perte et incertitude de rendements futurs. Des risques précis sont définis ci-dessous.

**Risque de change.** Si vous investissez à l'étranger, vous devrez composer avec le taux de change au moment de vendre et d'acheter des titres. En effet, la valeur du dollar canadien évolue constamment par rapport aux autres devises.

**Risque de crédit.** Risque que l'émetteur d'une obligation que vous avez achetée ou d'un prêt que vous avez contracté ne soit pas en mesure de vous verser des intérêts ou de vous rembourser votre capital.

**Risque de liquidité.** Plus un placement est liquide, plus il vous est facile de le convertir en espèces.

**Risque de taux d'intérêt.** Il est toujours possible que les taux d'intérêt augmentent. Les hausses de taux d'intérêt font chuter la valeur des obligations et peuvent aussi avoir des conséquences défavorables sur les titres boursiers.

**Risque de marché.** Volatilité des cours du marché boursier attribuable au rendement des compagnies et des conjonctures économique et politique.

**Risque d'inflation.** Risque que le pouvoir d'achat de votre argent diminuera avec le temps, à moins que l'intérêt produit par votre capital ne soit au moins égal (ou, idéalement, supérieur) au taux d'inflation.

**Risque géographique.** En cas de ralentissement de l'économie du pays ou de la région du globe où vous avez fait des placements, ces derniers perdront peut-être de la valeur.

**Risque lié au revenu.** Si vous optez pour un placement à revenu fixe, vous bénéficierez du même taux d'intérêt pendant toute la durée convenue. Si les taux d'intérêt augmentent, vous courez le risque de ne pas toucher le revenu que vous auriez procuré les nouveaux taux plus élevés.

**Risque politique.** Si un pays étranger est aux prises avec une instabilité politique ou s'il s'y produit un coup d'État, vos placements dans ce pays pourraient en souffrir.

**Risque touchant le capital.** Risque de perdre votre capital, c'est-à-dire l'argent que vous avez déjà épargné. Si vous déposez vos économies dans un compte bancaire, les probabilités de perdre la totalité de votre dépôt initial sont extrêmement faibles, étant donné que les banques détiennent une assurance-dépôt. Les actions n'offrent pas une telle garantie.

**Sécurité de la vieillesse (SV).** Prestation de revenu versée par le gouvernement fondée sur l'âge et sur le nombre d'années pendant lesquelles vous avez habité au Canada. Trois volets composent le programme :

- Pension de la SV
- Supplément de revenu garanti (SRG)
- Allocation au conjoint (AAC)

Pour toucher le montant intégral de la SV, vous devez avoir habité au Canada pendant dix ans avant la présentation de votre demande. Cependant, en 1989, le gouvernement a mis en œuvre une disposition de récupération : si votre revenu est supérieur à un plafond précis chaque année, votre pension de la SV sera réduite en conséquence. Le SRG est une prestation mensuelle versée aux personnes qui reçoivent la SV mais dont le revenu est modeste ou qui n'ont aucun autre revenu. L'AAC est versée au conjoint d'une personne, âgée de 60 à 64 ans, qui reçoit la SV et dont le revenu familial n'excède pas certaines limites.

**Style de gestion.** Façon dont le gestionnaire de placements sélectionne et gère les placements.

**Taux de rendement.** Mesure du rendement de placements donnés pendant une période donnée.

**Taux de rendement personnel.** Le calcul de votre propre taux de rendement personnel sur la base de vos placements. Il s'agit d'un calcul mathématique précis appelé le taux de rendement interne qui est décrit dans [www.grsaccess.com](http://www.grsaccess.com) sous la rubrique Tout sur le jargon > Lexique. Votre taux de rendement personnel figure sur votre relevé.

**Taux marginal d'imposition.** Taux d'imposition applicable sur votre prochain dollar de revenu. (Au Canada, le système d'impôt est progressif : des taux d'imposition supérieurs sont utilisés à mesure que le revenu augmente.)

**Titre de participation.** Action ordinaire ou privilégiée d'une compagnie, qui représente la participation de l'investisseur dans la société.

**Valeur comptable.** La valeur comptable correspond au total des dépôts effectués dans le cadre de votre régime, moins les retraits.

**Valeur unitaire.** Le coût ou la valeur d'une unité d'un fonds, tel qu'un fonds de placement. La valeur unitaire est déclarée à des intervalles prédéterminés.



## PARCOURSjudicieux

Suivez le programme de préparation  
à la retraite *PARCOURS judicieux*  
pour concrétiser votre rêve de retraite.

À notre connaissance, les renseignements qui figurent dans le présent magazine sont exacts à la date de publication, mais les règles et les interprétations peuvent changer. Ces renseignements généraux sont fournis à des fins éducatives seulement. Dans le cas de situations précises, vous devriez consulter le conseiller juridique, comptable ou fiscal approprié.